

## Perte de nationalité française d'un algérien durant la guerre.

Par **algalg**, le **27/05/2015** à **20:05**

bonjour,  
mon grand père avait la nationalité française(il avait des possessions en France , il avait un numéro d assurance...)et durant la guerre de liberation nationale en Algerie ,on l a emprisonné et suite a un décret il a perdu sa nationalité française.  
je voudrai savoir comment prouver qu il avait la nationalité française et est ce que c est possible de la reintegrer(pour ses enfants et petit enfants).  
merci d avance!  
cordialement.

Par **domat**, le **27/05/2015** à **20:11**

bjr,  
en 1962 avec l'indépendance de l'algerie, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française sauf demande de reconnaissance de la nationalité française faite avant 1967.  
un état n'a pas le pouvoir de retirer à une personne la nationalité d'un autre pays, donc l'algerie n'avait pas le pouvoir de retirer la nationalité française à votre grand-père sauf dans le cadre de l'indépendance qui appliquait les accords franco-algériens d'évian.  
cdt

Par **algalg**, le **27/05/2015** à **20:14**

c est la france qui lui a retirer la nationalité durant la guerre d independance.  
ps(il était français de droit commun)

Par **domat**, le **27/05/2015** à **20:52**

en principe on ne peut pas déchoir de sa nationalité française une personne que si elle a une autre nationalité, afin qu'elle ne se retrouve apatride.  
dans votre cas, je suppose que votre grand-père est devenu algérien après sa perte de

nationalité française.

vosre grand-père est-il toujours vivant ?

en imaginant que votre grand père soit vivant et soit réintégré dans la nationalité française, cette réintégration ne s'appliquerait qu'à ses enfants mineurs au jour de sa réintégration, cette réintégration n'a pas d'effet rétroactif.

cdt

Par **algalg**, le **27/05/2015** à **21:24**

non, mon grand père n est pas vivant.je précise qu il a perdu sa nationalité durant la guerre car il était un combattant contre le colonialisme.

mon defunt grand père est né en Algerie mais il était français de droit commun

Par **algalg**, le **27/05/2015** à **21:26**

il avait deux nationalités

Par **domat**, le **27/05/2015** à **23:00**

quelles étaient ses 2 nationalités (pas la française puisqu'il en a été déchu par décret selon vous)de votre grand père ?

donc si votre grand-père est décédé avec une autre nationalité , il ne peut pas être réintégré dans la nationalité française et ni ses enfants et petits enfants.

c'est mon opinion, un avocat spécialisé pourra sans doute mieux vous renseigner en connaissant exactement le dossier de votre grand père.

Par **algalg**, le **28/05/2015** à **10:32**

Il avait une nationalité française et algerienne, mais durant la guerre il a perdu la nationalité française.Et même apres l independance il n a pas revendiqué sa nationalité française.Du coup il est mort avec la nationalité algerienne.

Merci beaucoup pour votre aide Mr Domat.